

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 3

Artikel: Le rapport Brunner présenté à la presse... : Premier pas vers une armée 200X
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rapport Brunner présenté à la presse...

Premier pas vers une armée 200X

Le 26 février, le rapport de la commission d'études pour les questions stratégiques, présidée par le secrétaire d'Etat Edouard Brunner, est présenté à la presse. A l'intention d'Adolf Ogi, il contient une analyse de la situation géostratégique et de la menace dans les vingt prochaines années, des propositions concernant la politique de sécurité de la Suisse et le rôle de ses forces armées. En 1996, la protection civile n'étant pas subordonnée au département de M. Ogi, le mandat de la commission Brunner ne la chargeait pas de s'occuper de cet aspect de la défense générale. Il ne faut pas chercher dans ce rapport le «coût global de la maison», le «volume et le nombre des pièces prévu» et «combien de chaises se trouveront dans la salle à manger»! Il doit servir de base pour le rapport sur la politique de sécurité que le Conseil fédéral devrait publier à la fin de l'année 1998.

■ Colonel Hervé de Weck

Depuis plusieurs mois, Adolf Ogi répète partout que la situation en Europe, l'évolution démographique et le plan financier de la Confédération ne permettent pas de conserver en l'état l'armée 95. En 2001, le budget militaire ne devrait pas dépasser 4,279 milliards de francs (5,145 en 1990). Dès la fin de la guerre froide, les responsables politiques et militaires ont commencé à adapter notre défense et notre politique de coopération militaire à la nouvelle situation.

1. Depuis 1989, la Suisse adapte sa défense nationale

La réforme «Armée 95, la plus importante depuis 1874, diminue d'un tiers des effectifs qui se justifiaient lorsque le Pacte de Varsovie faisait planer une grave menace sur l'Europe occidentale; des régiments territoriaux sont

constitués pour appuyer les autorités cantonales, lorsqu'elles se trouvent débordées par une situation de crise; l'aide en cas de catastrophe est revue et développée. On se met à parler de «défense dynamique».

La Département militaire fédéral et la hiérarchie militaire manifestent aussi une volonté de coopération internationale. Les Forces aériennes font des échanges de pilotes avec plusieurs Etats européens. Les corps d'armée de campagne 1 et 2 participent à des exercices transfrontaliers impliquant des forces françaises et allemandes. Des Bérêts bleus, des Bérêts jaunes sont mis à disposition des L'ONU et de l'OSCE. En août 1996, Adolf Ogi donne un signal clair de sa volonté de poursuivre l'adaptation de la défense suisse, lorsqu'il met sur pied une Commission d'étude pour les questions stratégiques, l'ouvre à des personnalités aux sensibilités politiques différentes, venus d'horizons très divers et en confie la présidence à Edouard Brun-

ner. Elle comprend peu de militaires, ce qui suscite quelques critiques. Au début février de cette année, le chef de l'état-major général lance le programme «Progress».

Cette réalité n'empêche pas un journaliste de la Radio romande, de prétendre le 26 février, dans une «analyse» du rapport Brunner, que notre armée en est toujours à «préparer la Deuxième Guerre mondiale»! Un de ses confrères de la télévision demande au chef des Forces terrestres si, à l'armée, on en est resté au stade du «casque à boulon». Quoi qu'il en soit de ces dérives médiatiques, la réforme «Armée 95» était bonne et allait dans la bonne direction.

Le rapport de la commission Brunner comprend 26 pages et se veut accessible au grand public. Le texte a été accepté par 40 commissaires, dont le conseiller national Andreas Gross, naguère leader du GssA. Seul Christoph Blocher s'est prononcé contre. Un tel résultat montre

que la volonté d'ouverture d'Adolf Ogi a permis de créer un consensus, une plate-forme qui servira de base dans les étapes qui amèneront à l'armée 200X.

2. Menaces multiformes actuelles

Quels risques apparaissent les plus vraisemblables, les plus dangereux, lesquels le sont moins? La commission dégage des priorités.

Notre pays se trouve dans un espace élargi de sécurité, une réalité qui n'a pas encore touché la conscience collective de ses habitants. Les Etats européens pratiquent une politique commune dans des domaines toujours plus nombreux. L'UE, l'OSCE, l'OTAN, le Partenariat pour la paix, le Conseil de l'Europe, l'ONU visent à assurer une paix à long terme. Dans la foulée de l'implosion de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie, on a pu penser que l'OTAN allait disparaître; c'était sans compter avec les Européens qui souhaitent le maintien d'une présence américaine. L'alliance, sans perdre sa justification traditionnelle, allait connaître une seconde jeunesse, apporter la paix dans des régions où d'autres organisations avaient échoué. Mais il a fallu la volonté américaine pour réussir.

A vues humaines, nos voisins n'entreront pas en conflit et, surtout, ils n'attaqueront pas la Suisse. Il subsiste pourtant des Etats plus ou moins lointains, susceptibles de présenter un danger, mais le délai d'alerte, environ 24 heures, à l'époque du

Pacte de Varsovie, est maintenant de dix ans. En revanche, il n'est que de quelques minutes dans le cas d'une agression ponctuelle par des engins balistiques.

La Suisse doit faire face, comme les autres Etats européens, à des phénomènes mondiaux: crime organisé, terrorisme, dissémination sauvage d'armes nucléaires, biologiques, chimiques et électroniques, flux migratoires. Des Etats aux moyens limités, même des groupes terroristes peuvent disposer de vecteurs balistiques. Cette réalité amène à prendre en compte la possibilité d'actions, à partir de territoires éloignés, visant la seule Suisse: pressions économiques, boycotts, pressions, chantage, terrorisme, tirs de missiles balistiques. Seuls, nous ne pouvons pas faire face à de telles attaques. «Les lions n'attaquent jamais une gazelle au milieu de son troupeau, mais lorsqu'elle s'en écarte; la Suisse ne doit pas se mettre dans cette situation», a dit Edouard Brunner.

3. Conséquences

Un système d'alerte anti-missiles, une surveillance aérienne à l'échelle du continent, l'observation par satellites nécessitent des structures internationales. Contre le terrorisme, le crime organisé, les flux migratoires, seules des mesures internationales peuvent avoir une véritable efficacité.

Garantir la sécurité de la Suisse ne saurait se limiter à entretenir une défense militaire crédible, mais à pren-

dre en compte des dangers non militaires, à collaborer avec les Etats voisins, avec les organisations existant en Europe. La commission – neutralité oblige – ne parle pas d'**adhésion**, mais de **collaboration**. Sans une telle politique, notre sécurité intérieure et extérieure reste lacunaire. «Nous nous trouvons au cœur d'une contradiction fondamentale: notre économie est internationale et nos schémas de défense restent étroitement nationaux.»

Aujourd'hui, la Suisse se trouve puissamment armée face à des menaces devenues improbables et démunie face aux nouvelles formes de la menace. Il convient donc d'adapter nos forces armées et les moyens dont elles disposent, tout en conservant un «cœur de compétence», un savoir-faire, militaire et industriel, adapté à l'état de la menace et de l'évolution technologique, qui pourrait être réactivé si la nécessité s'en faisait sentir.

4. Les principales propositions

4.1. Pérennité du système de milice

■ **Le système de milice, en Suisse, a une signification fondamentale** et représente une valeur qu'il ne faut pas sous-estimer. Il convient de le conserver en l'adaptant aux besoins nouveaux. Une partie des militaires pourrait effectuer leur service en une seule période.

■ **Le caractère fédéraliste de l'armée doit être maintenu** mais, dans le domaine de l'organisation, des efforts de simplification et de rationalisation doivent intervenir. Les cantons devraient être compétents dans tout ce qui touche à la sauvegarde des conditions d'existence et à la protection civile, en étroite coordination avec les services techniques communaux et les sapeurs-pompier.

■ **Notre armée de milice a toujours su s'adapter, et cet effort doit se poursuivre;** outre la défense du territoire, elle doit assumer de nouvelles missions.

■ **Création de formations totalement ou partiellement de métier**

– **groupes de spécialistes** assumant des tâches relevant de technologies très sophistiquées (logistique, communications, guerre électronique, détection par satellites, protection contre les armes ABC),

– **corps d'intervention pour des missions à risques**, en partie constitués par des garde-fortifications et des garde-frontière (opérations antiterroristes en appui subsidiaire des polices cantonales, engagements lors de conférences internationales en Suisse, protection des représentations diplomatiques suisses dans les pays à risques, opérations ponctuelles à l'étranger, par exemple pour secourir des citoyens suisses),

– **corps suisse de solidarité**, disposant de moyens organiques dans les domaines du service sanitaire, de la logistique, des transports ter-

restres et aériens, du génie, en vue d'opérations de maintien de la paix (ce corps n'interviendrait pas dans des opérations de rétablissement de la paix!), de déminage et d'aide en cas de catastrophe.

■ **Une réforme de la protection civile.**– Elle se justifie par le fait que la formation est y souvent insuffisante et que beaucoup d'activités n'ont plus rien à voir avec le but recherché.

4.2. Neutralité

■ **En Suisse, on reste très attaché, aussi bien au statut de neutralité qui déploie ses effets en temps de guerre qu'à la politique de neutralité.**– Celle-ci n'est pas une fin en soi, mais un moyen de sauvegarder l'indépendance.

■ **La politique de neutralité est évolutive, c'est à la Suisse de la définir.**– En 1991, elle interdisait le survol de son territoire par les avions des nations coalisées contre l'Irak; en 1996, elle autorisait le survol des avions de l'OTAN en route vers l'ex-Yougoslavie et, même, le passage de trains de matériels appartenant aux forces terrestres (IFOR et SFOR).

■ **La sécurité doit avoir la priorité sur la neutralité.** «A long terme, ces diverses formes de collaboration pourraient conduire à l'abandon de la neutralité dans sa forme actuelle.»

4.3. Une Suisse qui collabore davantage

■ **Constitution d'un Corps suisse de solidarité.**– La Suis-

se doit se manifester sur le terrain, pas uniquement par un soutien financier et diplomatique. Les situations conflictuelles exigent qu'elle joigne ses efforts à ceux de ses voisins et partenaires. L'envoi de Bérêts bleus en Namibie et au Sahara occidental, de Bérêts jaunes en ex-Yougoslavie n'a pas posé de problèmes; ce genre d'engagement semble généralement accepté par nos concitoyens. Il conviendrait de mettre sur pied un «Corps suisse de solidarité» formé de professionnels et de miliciens volontaires spécialement instruits et équipés, capables d'intervenir à très bref délai dans des missions de secours, de paix et d'appui aux civils. Cette formation, capable de se déplacer de manière autonome, devrait être armée afin d'assurer sa propre défense. On ne peut être fier aujourd'hui que nos Bérêts jaunes doivent être gardés par des Pakistanais ou des Ukrainiens!

■ **Création d'un centre de formation**, ouvert aux militaires suisses et étrangers, ainsi qu'aux volontaires, qui développerait de nouvelles techniques de déminage et d'élimination des armes de destruction de masse.

4.4. Prévention et gestion des crises

■ **Le service de renseignement suisse doit être réorganisé, son appareil étendu, ses missions repensées et élargies**, afin d'assurer une acquisition et une analyse intégrée des informations. Les limites séparant les diffé-

rents domaines du renseignement (armée, diplomatie, économie, lutte contre la criminalité, sciences, etc.) deviennent très flous et fluctuantes.

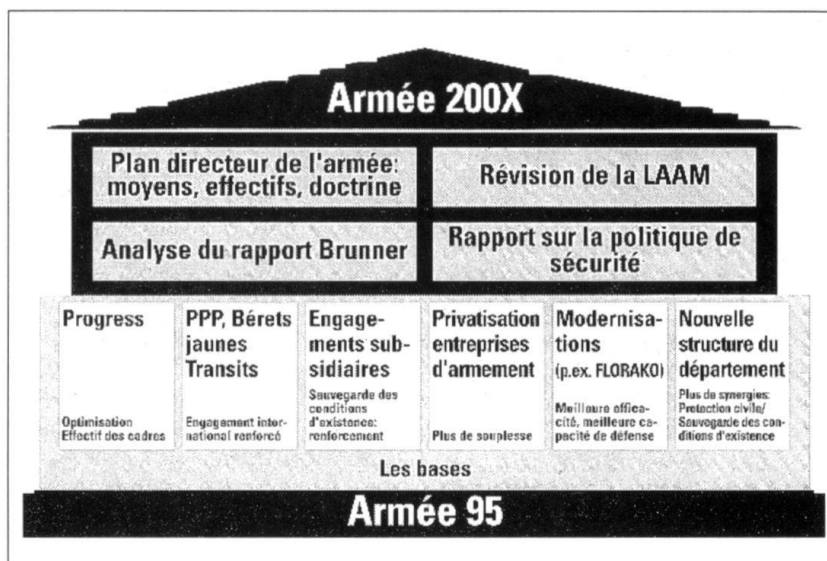
■ Le Conseil fédéral doit disposer d'un « Conseil national de sécurité » de cinq membres indépendant de l'administration et directement subordonné au président de la Confédération dont il convient d'augmenter les pouvoirs.

La version intégrale du rapport Brunner peut être commandée:

Etat-major général
Cellule «Armée 200X»
Rodmattstrasse 91
3003 Berne
FAX: 031/323 30 72
Internet: <http://www.admin.ch/armee>

5. Que va-t-il se passer?

Adolf Ogi s'est déclaré convaincu par le rapport Brunner. Une démarche logique impose de commencer par la stratégie pour en terminer avec l'organisation de l'armée, en passant par la doctrine. Il faudra adapter les missions de l'armée en définissant de nouvelles priorités et, sur un plan plus général, repenser les missions, l'engagement de la protection civile et de la dé-



fense générale en augmentant les compétences des cantons, ce qui pourrait donner une nouvelle dimension au fédéralisme.

La procédure de consultation ne sera pas réservée aux partis politiques, aux groupes de pression généralement consultés. Elle sera ouverte à l'ensemble des Suisses, tout particulièrement aux associations porteuses de l'esprit de milice, entre autres les sociétés suisses des officiers et des sous-officiers. C'est une méthode bien différente de celle adoptée pour le projet «Armée 95». Cette phase occupera le premier semestre 1998. A la fin de l'année devrait sortir le rapport du Conseil fédéral sur la nouvelle politique de sécurité qui créera le cadre des travaux de planification de l'armée 200X. Il s'agira, dans un troisième temps,

d'en établir la doctrine aux niveaux opératif et tactique, ainsi que le plan directeur.

La planification de l'armée 200X relève de la responsabilité du chef de l'état-major général qui dispose d'une cellule spécialement chargée de la procédure de consultation. Le rapport Brunner est une réflexion, pas un instrument pour la planification de l'armée ou de la protection civile 200X. Il ne contient pas de chiffres, de normes sur la durée des services ou de coûts. La décision concernant la mission, la doctrine, les effectifs, les modèles de service relève de la compétence du Département de la défense, rappelait M. Ogi, le 26 février.

H. W.